



CH-3003 Berne, BLA/LF, MOV

Va à

Cdmt GU

Cdmt FOAP

Cdmt cen comp / cen instr

Référence / dossier : Lettre MRA

Votre référence :

Notre référence : MOV

Dossier traité par : Fritz Affolter (+41 58 341 20 67)

Berne, le 30.05.2016

Nouveautés concernant le trafic postal dans le cadre de la franchise de port militaire

Par lettre du 30 novembre 2015, nous vous avons informé de l'utilisation de nouvelles enveloppes officielles « Affaire militaire ». Une nouvelle solution a été envisagée pour les enveloppes désignées comme « Envoi commercial-réponse ». Jusqu'à maintenant, les commandements de l'armée ont dû signer une déclaration d'engagement auprès de la Poste pour régler les modalités de facturation.

1. Nouvelles enveloppes « Envoi-réponse militaire » (MRA) pour les envois commerciaux-réponse destinés aux commandements de l'armée

Dès juillet 2016, une nouvelle enveloppe sera disponible pour les envois commerciaux-réponse destinés aux commandements de l'armée, et la procédure s'en trouvera simplifiée. Un nouveau processus de commande devra cependant être suivi.

Le nouveau produit comporte les caractéristiques ci-après :

- Nouvelle désignation : Envoi-réponse militaire.
- Enveloppes destinées exclusivement aux commandements de l'armée, qui les mettent à disposition de tiers pour un renvoi franc de port.
- Dans le flux postal, l'ensemble de ces envois est saisi automatiquement à l'aide du code-barres apposé sur l'enveloppe. La Poste adresse ensuite la facture à la Comptabilité de la troupe.
- Un contrôle de remise doit donc être effectué lors de la commande. Les envois doivent exclusivement être destinés aux commandement de l'armée définis au ch. 2.3 de l'ordre postal du chef P camp de l'armée.
- Les envois ne sont autorisés que pour régler une affaire de service. Ils ne doivent pas servir à des fins privées ou commerciales (p.ex. inscription de tiers à des cérémonies de remise du drapeau ou de promotion).

- L'envoi est prévu en courrier B. Un changement en courrier A n'est pas possible. De même, seules les enveloppes au format standard C5 sans fenêtre peuvent être utilisées pour des envois-réponse militaires.

Nouveau processus de commande

Les commandes doivent être envoyées exclusivement par courriel à la Direction de la poste de campagne, 3030 Berne, feldpost@post.ch.

Commande d'enveloppes MRA

- a) Nombre (par lots de 100, 500 enveloppes = 1 carton)
- b) Emploi qui sera fait des enveloppes
- c) Commandement de l'armée responsable / fonction
- d) Adresse de livraison (si ne correspond pas à celle indiquée au point c)

Après le contrôle des autorisations par la Direction de la poste de campagne, l'Office fédéral des constructions et de la logistique livre la marchandise à l'adresse postale indiquée. Les stocks doivent être maintenus au plus bas.

2. Enveloppes militaires avec code-barres

Dès le 1^{er} janvier 2017, les commandements de l'armée doivent exclusivement utiliser des enveloppes « Affaire militaire » portant un **code-barres** pour l'envoi de leurs lettres.

Nous nous permettons de vous rappeler que toutes les lettres provenant de commandements de l'armée et concernant des affaires relatives au service doivent être envoyées en **courrier B**. L'option du courrier A ne se justifie que pour des envois individuels urgents et dans la mesure où ceux-ci ne peuvent pas être envoyés par voie électronique.

Vous trouverez en annexe une présentation du nouveau produit « envoi-réponse militaire » (fig. 1) ainsi que de l'enveloppe au format standard pour les envois provenant de commandements de l'armée, avec le code-barres et la mention « Affaire militaire » (fig. 2).

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du contenu de la présente lettre et d'en informer les commandements qui vous sont subordonnés en vue d'une mise en œuvre systématique des modifications précitées.

Pour tout complément d'information, la direction de la poste de campagne (tél. : +41 58 341 20 67; feldpost@post.ch) se tient volontiers à votre disposition.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous adressons nos cordiales salutations.

Le chef de la Conduite logistique



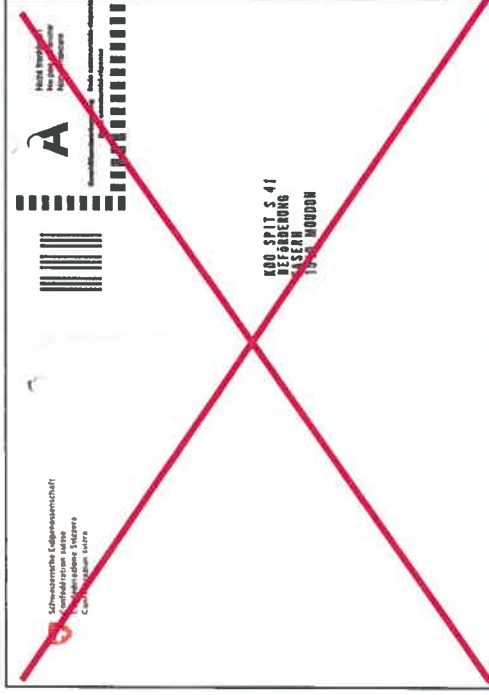
Vincent Monney

Annexe
Présentation des nouveaux produits

Pour info :
EM cond A, DBC 1
Forces terrestres, J4
Forces aériennes, A4
BLA, CEM et fin compt trp
BAC, CEM
FSCA, CEM
OFCL, M. Fretz
Chef P camp A

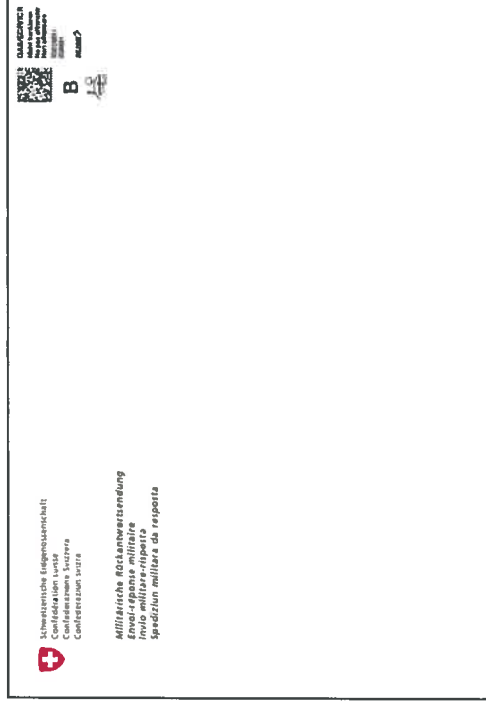
Présentation des nouveaux produits

1. Renvoi franc de port aux commandements de l'armée (par des expéditeurs civils)

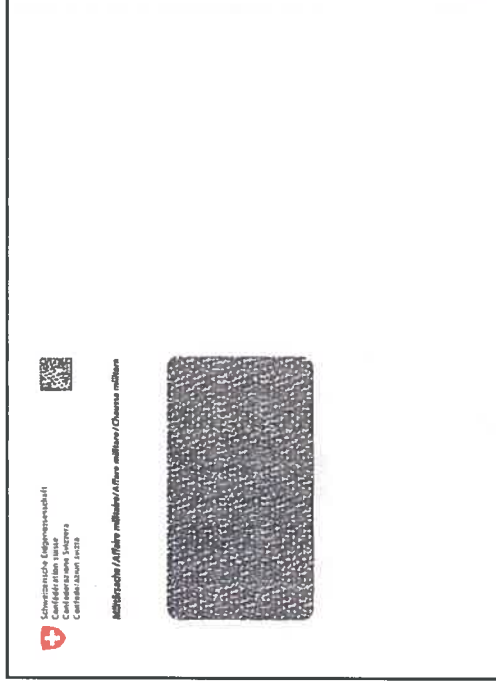


Avant

2. Envoi franc de port en tant qu'affaire militaire (expéditeurs = commandements de l'armée)



Maintenant



Commande auprès de l'OFCL :
verkauf.militaer@bbl.admin.ch
(n'a pas changé)

Commande :
feldpost@post.ch